

**UNITES DU DETACHEMENT DE GENDARMERIE  
DE LA GUYANE FRANÇAISE  
(1924-1946)**



**REPERTOIRE NUMERIQUE DETAILLE**

**SOUS-SERIE GD 973 E**

(mis à jour en 2015)



**UNITES DU DETACHEMENT DE GENDARMERIE  
DE LA GUYANE FRANÇAISE  
(1924-1946)**

**REPERTOIRE NUMERIQUE DETAILLE  
SOUS-SERIE GD 973 E**

dressé par

Christèle CHABOTEAU

sous la direction

des lieutenantes Sandra SERIS et Karine PERRISSIN-FABER

*diplômées d'études supérieures spécialisées*



## INTRODUCTION

Les archives des unités de gendarmerie ont subi d'importantes destructions liées, soit aux vicissitudes de l'histoire (essentiellement en raison des conflits successifs du XX<sup>e</sup> siècle), soit aux règlements internes imposant la destruction des documents. Un bref historique de la politique archivistique en gendarmerie est nécessaire à la compréhension de ces destructions entraînant aujourd'hui l'absence de nombreux documents dans les collections du Service historique de la Gendarmerie nationale<sup>1</sup>.

La première mention de conservation des archives de la gendarmerie apparaît dans l'ordonnance royale du 29 octobre 1820 portant règlement sur le service : il y est question d'inventaire et de transmission des écrits des officiers à leurs remplaçants. Malgré plusieurs tentatives de conservation définitive ou périodique, une grande partie des documents fut détruite de différentes manières (l'exemple des documents donnés à l'artillerie pour la confection des gargousses et des cartouches est régulièrement cité). Il fut toutefois prévu des délais en fonction de la spécificité de certains documents (10, 15 ou 20 ans).

Ainsi, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le bilan de conservation des archives de la gendarmerie est déplorable. Toutefois, de nombreux documents ont été versés aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale, aux archives départementales ou encore à l'actuel Service historique de l'armée de Terre (SHAT). Le début du XX<sup>e</sup> siècle voit l'établissement, par les décrets de 1902, 1918, 1919 et 1922, de directives précises quant à la destination des documents : incinération, versements à l'administration des Domaines et versements aux Archives nationales. Entre 1940 et 1970, la gendarmerie s'organise de manière empirique afin de conserver ses archives. Ainsi, malgré la guerre, des efforts importants sont entrepris par l'administration centrale pour conserver les archives, d'abord à Courbevoie en 1942 où le Centre d'administration territoriale de la gendarmerie reçoit les archives des corps dissous lors des réorganisations, puis à Nogent-sur-Marne et à Rosny-sous-Bois entre 1948 et 1956. La multiplicité des sites et la dispersion consécutive aux événements ne favorisent pas une gestion satisfaisante des documents. Enfin, entre 1972 et 1977, un service d'archives proprement dit est organisé au Centre administratif et technique de la Gendarmerie nationale du Blanc dans l'Indre. Pour la première fois, des versements périodiques sont effectués, concernant dans un premier temps les procès-verbaux, puis la totalité des archives. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1995, ce dépôt est rattaché au Service historique de la Gendarmerie nationale qui est désormais chargé de la conservation des archives de la Gendarmerie nationale.

---

<sup>1</sup> Un volume de la collection sera entièrement consacré à l'étude historique et archivistique de la gendarmerie départementale.

Afin de pallier une première saturation du dépôt du Blanc, certaines archives ont été déposées dans les archives départementales depuis 1986, conformément aux prescriptions de la circulaire de la direction des Archives de France n° 86-4 du 20 décembre 1986. Il était prévu dans ce document le versement des années 1947 à 1966. Puis les versements devaient porter sur les années 0 et 5, auxquelles devaient s'ajouter les années exceptionnellement chargées sur le plan politique (1968 par exemple). Une grossière erreur a provoqué le découpage des registres à cheval sur les années 1946 et 1947, afin de permettre l'envoi des documents dans les archives départementales en prenant les termes de la circulaire à la lettre. Les archives déposées dans les archives départementales seront récupérées par la gendarmerie à compter de l'été 2001 et viendront rejoindre les collections du SHGN. Cette pratique entraîne parfois la présence de documents du début de l'année 1947 dans cette collection d'inventaire. D'autre part, les carnets de déclarations peuvent également dépasser le *terminus ad quem* de 1946. Sont absents de cet inventaire les registres médicaux inventoriés dans les sous-séries Em, les carnets de transfèrement ainsi que les registres de garde à vue des unités de gendarmerie du département inventoriés dans les sous-séries Ep. Ces trois types de documents ont l'originalité de ne pas avoir été versés aux archives départementales et d'avoir ainsi échappé au découpage de 1986. Leur classement en a été rendu d'autant plus difficile dans le cadre de cette collection s'arrêtant à 1946.

Le fonds des unités du détachement de gendarmerie de la Guyane Française se compose de 18 articles représentant 0,50 mètres linéaires.

## **Conditions d'accès et d'utilisation**

Les conditions d'accès à ce fonds sont régies par le Code du patrimoine.

**Organigramme des unités du détachement de gendarmerie de la Guyane Française  
pour lesquelles des archives sont conservées**

<b>Détachement de gendarmerie de la Guyane Française Cayenne</b>
--

BT Cayenne
Poste Saint-Georges
BT Saint-Laurent
BT Sinnamary

# SOMMAIRE

## GD 973 E

### UNITES DU DETACHEMENT DE GENDARMERIE DE LA GUYANE FRANÇAISE (1924-1946)

<b>GD 973 E 1</b>	Détachement de la Guyane Française à Cayenne <b>1929-1944</b>	<b>GD 973 E 15-17</b>	Brigade territoriale de Saint-Laurent <b>1931-1946</b>
<b>GD 973 E 2-13</b>	Brigades territoriales de Cayenne <b>1924-1947</b>	<b>GD 973 E 18</b>	Brigade territoriale de Sinnamary <b>1931-1946</b>
<b>GD 973 E 14</b>	Poste de Saint- Georges <b>1941-1946</b>		



# DETACHEMENT DE GENDARMERIE DE LA GUYANE FRANÇAISE (1924-1946)

## Détachement de la Guyane Française à Cayenne

**GD 973 E 1**      Registre de correspondance confidentielle au départ (R/4).  
**10 mars 1929-3 mars 1944<sup>2</sup>**

### Brigades territoriales de Cayenne

**GD 973 E 2-9**      Registres de correspondance courante au départ (R/2). **1930-1946**

<b>2</b>	31 mai 1930 au 9 juillet 1932
<b>3</b>	9 juillet 1932 au 30 décembre 1933
<b>4</b>	2 janvier 1934 au 13 mars 1936
<b>5</b>	14 mars 1936 au 10 août 1938
<b>6</b>	8 août 1938 au 22 mai 1940
<b>7</b>	23 mai 1940 au 4 octobre 1941
<b>8</b>	11 décembre 1942 au 22 novembre 1943
<b>9</b>	26 novembre 1943 au 30 décembre 1946

**GD 973 E 10**      Analyse sommaire d'un registre de correspondance courante au départ.  
**26 novembre 1943-24 mars 1947**

**GD 973 E 11-12**      Registres de correspondance confidentielle au départ (R/4, R/2 bis). **1924-1943**

<b>11</b>	16 décembre 1924 au 18 février 1939
-----------	-------------------------------------

---

<sup>2</sup> Très lacunaire.

**12** 25 février 1939 au 3 septembre 1943

**GD 973 E 13** Analyse sommaire d'un registre de correspondance confidentielle au départ.  
**3 février 1941-19 septembre 1942**

### **Poste de Saint-Georges**

**GD 973 E 14** Registre de correspondance confidentielle au départ (R/4).  
**15 janvier 1941-31 décembre 1946**

### **Brigade territoriale de Saint-Laurent<sup>3</sup>**

**GD 973 E 15-16** Registres de correspondance confidentielle au départ (R/4, R/2 bis).  
**1931-1946**

<b>15</b>	10 juillet 1931 au 26 octobre 1945 <sup>4</sup>
<b>16</b>	20 janvier au 18 décembre 1946

**GD 973 E 17** Analyse sommaire d'un registre de correspondance confidentielle au départ (R/4).  
**7 septembre 1938-30 décembre 1942**

### **Brigade territoriale de Sinnamary**

**GD 973 E 18** Registre de correspondance confidentielle au départ (R/4, R/2 bis).  
**1<sup>er</sup> juillet 1931-10 octobre 1946<sup>5</sup>**

<sup>3</sup> Également appelée Saint-Laurent-du-Maroni.

<sup>4</sup> Ce registre comporte également un rapport en date du 17 mars 1931.

<sup>5</sup> Ce registre contient également deux pièces émanant du poste de Sinnamary.

# **TABLE DES MATIERES**

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Sommaire</b>	<b>7</b>
<b>Répertoire</b>	<b>9</b>
<b>Table des matières</b>	<b>11</b>